



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

BULLETIN TRIMESTRIEL

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

4^{ème} Trimestre 2017 - Février 2018

B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : info@obr.gov.bi

Web site : www.obr.bi



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	6
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	6
I.2. Système d'enregistrement	6
I.3. Evaluation et mesure des quantités	7
I.4. Classification des produits	7
I.5. Limites	7
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE	8
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	8
II.1.1. Flux de marchandises	8
II.1.2. Balance Commerciale et taux de couverture	8
II.2. Statistiques des exportations	9
II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations	9
II.2.2. Principaux produits d'exportation domestique.	9
II.2.3. Statistiques des importations	10
II.2.4. Principaux produits d'importations du pays	10
CHAPITRE III : ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE	12
III.1. Marché d'écoulement du pays	12
III.1.1. Part des continents dans les exportations du Burundi	12
III.1.2. Principaux pays clients du Burundi	13
III.2. Marché d'approvisionnement du pays	13
III.2.1. Part des continents dans les importations du Burundi	13
III.2.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi	14
III.3. Commerce extérieur par zone d'intégration économique	15
III.3.1. Echanges avec la Communauté des pays d'Afrique de l'Est (CAE)	15
III.3.2. Echanges au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe	17
ANNEXE	18



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du Burundi du 1 ^{er} trimestre 2016 au 4 ^{ème} trimestre 2017 (milliards de FBU)	9
Tableau 2 : Exportation des principaux produits au 4 ^{ème} trimestre 2017	10
Tableau 3: Valeurs des importations au 3 ^{ème} trimestre 2017 selon les régimes douaniers	10
Tableau 4: Principaux produits d'importations du pays au 3 ^{ème} trimestre 2017	11

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution trimestrielle des Indicateurs du commerce extérieur de 2016 à 2017 (Mrds de FBU)	8
Graphique 2 : Part des continents dans les exportations du pays au 4 ^{ème} trimestre 2017 (%)	12
Graphique 3 : Principaux clients du Burundi au 4 ^{ème} trimestre 2016	13
Graphique 4 : Principaux clients du Burundi au du 4 ^{ème} trimestre 2017	13
Graphique 5 : Importations par continent au cours du 4 ^{ème} trimestre 2017 (mrds de FBU)	13
Graphique 6 : Principaux pays fournisseur du Burundi au 4 ^{ème} trimestre 2016	14
Graphique 7 : Principaux pays fournisseur du Burundi 4 ^{ème} trimestre 2017	14
Graphique 8 : Principaux pays d'importations au 4 ^{ème} trimestre 2017 (mrds FBU)	15
Graphique 9 : Evolution des exportations vers les pays de l'EAC (mrds de BFU)	16
Graphique 10 : Importations en provenance des pays de l'EAC (mrds de FBU)	16
Graphique 11 : Exportations vers les pays membres du COMESA (mrds de FBU)	17



SIGLES ET ABBREVIATIONS

COMESA	: Common Market for Eastern and southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International révision 4
EAC	: East African Community
FBU	: Francs Burundais
Mrds	: Milliards
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
OBR	: Office Burundais des Recettes
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SH	: Système Harmonisé
T1 16	: Premier trimestre 2016
T1 17	: Premier trimestre 2017
T2 16	: Deuxième trimestre 2016
T2 17	: Deuxième trimestre 2017
T3 16	: Troisième trimestre 2016
T3 17	: Troisième trimestre 2017
T4 16	: Quatrième trimestre 2016
T4 17	: Quatrième trimestre 2017



AVANT PROPOS

Dans l'optique d'accomplissement de son plan d'action et dans le souci de répondre aux besoins des utilisateurs des données de la Douane burundaise, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques du commerce extérieur le « bulletin des statistiques du commerce extérieur commenté pour le 4^{ème} trimestre 2017 », qui synthétise et analyse toutes les opérations d'échanges commerciaux de biens du Burundi avec le reste du monde pour la période d'Octobre à Décembre 2017.

Cette publication élaborée par le Service Commerce et E-Business de la Direction des Services Douaniers et E-business logé au Commissariat des Douanes, traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition d'un public plus large (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs,...) les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi. Pour des raisons de disponibilité et de traitement des



données, le bulletin du 4^{ème} trimestre voit le jour au cours du mois de Février 2018.

Pour tout besoin complémentaire du contenu de ce document adressez-vous au Commissariat des Douanes et Accises, Direction des Services Douaniers et E-business, Service Commerce et E-business à l'OBR.

Le Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace Niyonzima

EQUIPE DE PRODUCTION

Coordination Générale

Hon. Audace Niyonzima, Commissaire Général de l'OBR
Gérard SABAMAHO, Commissaire des Douanes et Accises

Coordination Technique

Amédée NDUWAYEZU, Directeur des Services Douaniers et E-Business
Félicité NIBIGIRA, Chef de Service Commerce et E-Business

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Déogratias BIZABITYO, Yvette UWIMANA, Cadres chargés des Analyses Statistiques

Equipe chargée des Médias et Design

Fiacre MUHIMPUNDU, Chef de service Medias et Relations Publiques
Edine NSABIMANA, Cadre d'appui chargée de la production medias et design



INTRODUCTION

Le présent document présente les données statistiques commentées du commerce extérieur des marchandises du Burundi pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2017.

Elaboré à partir de la base de données du système d'information douanier du Burundi (ASYCUDA World), ce document fait ressortir le volume des transactions du Burundi avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principales catégories de produits exportés et importés ainsi que l'orientation géographique et économique des échanges.

L'ossature du présent document se répartit en quatre (03) chapitres à savoir :

- un chapitre qui relate les fondements légaux et méthodologiques d'élaboration du présent document ;
- un chapitre en rapport avec les échanges du Burundi avec le reste du monde (importations et exportations et balance commerciale) et ;
- un chapitre qui montre les principaux clients du Burundi (orientation géographique)

CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises, par l'Office Burundais des Recettes (OBR), est régie par la Loi sur la gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine édition 2004, la Loi portant n° 1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi et ses textes d'application. Elles prennent source également au document « Statistique du Commerce International des

Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, division de Statistique à l'ONU.

D'autres documents aussi importants sont utilisés pour confectionner ce document. Entre autres documents utilisés il y a la Convention de Kyoto révisée, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC version 2012, les règles d'origine de l'EAC, les gazettes de l'EAC, la loi budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de services.

1.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'organisation des Nations Unies en la matière, doivent être inclus dans les statistiques du commerce international de marchandises, tous les biens dont l'entrée « *importation* » ou la sortie « *exportation* » augmentent ou diminuent le stock des ressources matérielles du pays considéré.

Ainsi, les données utilisées dans le présent document sont principalement issues des déclarations en douane effectuées par les agents économiques ou leurs commis lorsque les biens quittent ou entrent sur le territoire statistique du Burundi.

1.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter, selon le cas, le système du commerce général soit

le système du commerce spécial. Selon le même manuel, le système du commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique correspond au ter-



ritoire économique. Selon les recommandations du manuel des Nations Unies, il est souhaitable que la présentation des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises tient compte du système du commerce général.

A cet effet, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation définitive des produits nationaux (EX1 : régime 1000) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation temporaire des produits nationaux et des produits nationalisés (EX2 : régimes 2000 et 2100) à l'exclusion du matériel de transport ou d'emballage tel que les caisses et les bouteilles de la BRARUDI (code SH : 39231000 et 70109000) et les récipients pour gaz (code SH : 73110000) ;
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073 et les exportations des produits nationalisés EX1 : régime 1100).

► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100) ;
- ✓ Entrepôt sous douane ; soit en entrepôt privé, public, Duty Free et spécial (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires et les admissions en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) et ;
- ✓ Les réimportations de marchandises (régimes 6020 et 6030)

1.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur statistique des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les quantités sont exprimées en tonnes (T). Néanmoins, d'autres unités de mesure complémentaires sont employées pour des fins d'analyses plus poussées.

1.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici il faut citer notamment le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce document présente les statis-

tiques du commerce extérieur du Burundi selon la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4) et la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2012.

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se fonde sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH au CTCI rev4 a été proposé dans le document sur la CTCI.

1.5. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas l'estimation de transactions commerciales trans-

frontalières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II ECHANGES COMMERCIAUX DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE

Dans ce chapitre, il est présenté le flux de marchandises (entrant et sortant) pour la période sous analyse, l'évolution des principaux indicateurs du commerce extérieur de 2016 à la période sous études, le flux des marchandises selon la Classification Type

pour le Commerce International en sa 4^{ème} version ainsi que les principaux produits importés et exportés selon la nomenclature Harmonisée de Codification et de Classification des marchandises (TEC version 2012).

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

II.1.1. Flux de marchandises

Les échanges du Burundi avec le reste du monde au 4^{ème} trimestre 2017 se chiffrent à 426,6 milliards de francs burundais. Cette valeur se répartit

en importations de 342,1 milliards et en exportations de 84,5 milliards de francs burundais.

II.1.2. Balance Commerciale et taux de couverture

Le solde entre le montant des exportations et des importations s'appelle la Balance commerciale alors que le rapport des exportations sur les importations exprimé en % donne le taux de couverture les importations par les exportations.

le taux de couverture des importations par les exportations est de 24,7%. Par rapport à la même période de 2016, cet indicateur s'est détérioré dans des proportions de 1,2% passant de 254,4 milliards en 2016 à 257,5 milliards.

Cette situation est le résultat de l'augmentation des importations et des exportations dans des proportions respectives de 43,9% et 31,7%.

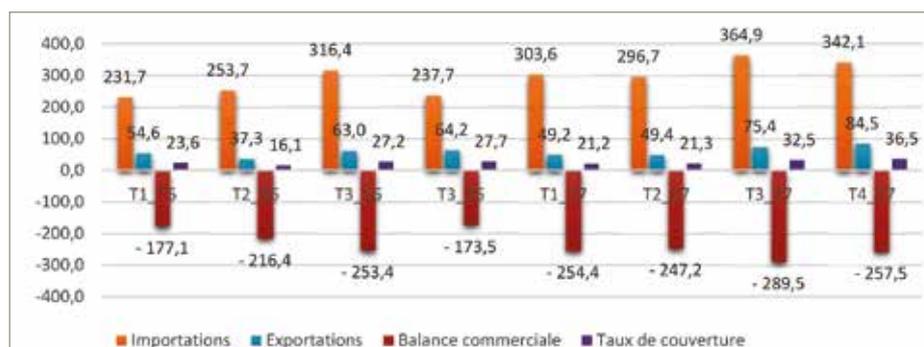
En effet les importations passent de 237,7 milliards au 4^{ème} trimestre 2016 à 342,1 milliards de FBU pour la même période en 2017 alors que les exportations passent de 64,2 milliards à 84,5 milliards entre les 2 périodes. Le graphique suivant montre l'évolution trimestrielle des indicateurs du commerce extérieur de 2016 à 2017

Balance commerciale déficitaire de 257,5 milliards et un taux de 24,7%

Détérioration au 4^{ème} trimestre 2017 de la balance commerciale de 48,4% par rapport à celle observée au 4^{ème} trimestre 2016

Le 4^{ème} trimestre 2017 affiche une balance commerciale déficitaire de 257,5 milliards alors que

Graphique 1 : Evolution trimestrielle des Indicateurs du commerce extérieur de 2016 à 2017 (Mrds de FBU)





II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant celles dites « domestiques » et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation en se basant

sur la nomenclature SH à 4 position. Ici le critère retenu est de prendre en compte tous les produits qui atteignent au moins 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations générales se composent des :

- ✓ Des exportations domestiques c'est-à-dire des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays y compris les produits compensateurs après le perfectionnement actif qui a changé leur origine étrangère en origine nationale ;
- ✓ Des réexportations qui sont les exportations de biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations.

Le montant global des exportations au 4^{ème} trimestre s'établit à 84,5 milliards de FBU et se répartit en exportations domestiques pour une valeur de 81,2 milliards et 3,3 milliards en réexportations.

Par rapport à la même période de 2016, les exportations domestiques au 4^{ème} trimestre 2017 enregistrent une hausse de 28,9% tandis que le montant des réexportations augmente de plus de 100% comme il se remarque sur le tableau suivant.

Tableau 1 : Exportations du Burundi du 1^{er} trimestre 2016 au 4^{ème} trimestre 2017 (milliards de FBU)

Période	T1_16	T2_16	T3_16	T4_16	T1_17	T2_17	T3_17	T4_17	Variation annuelle T4_17/T4_16
	Exportations domestiques	51,6	35,6	59,5	62,6	48,1	48,9	73,3	81,2
Réexportations	3,0	1,8	3,5	1,6	1,0	0,5	2,1	3,3	104,3
Total exportations	54,6	37,3	63,0	64,2	49,2	49,4	75,4	84,5	31,7

Source : calcul à partir de la base de données sur le commerce extérieur

II.2.2. Principaux produits d'exportation domestique.

Le café, l'or et le thé fournissent plus de 78% des recettes d'exportation

Ce paragraphe traite les principaux produits que le pays produit (produits domestiques). Par principaux produits, il faut entendre par là les produits qui atteignent au moins 1% de la valeur globale des exportations domestiques

Les exportations du Burundi sont peu diversifiées. En effet, les exportations du pays au 4^{ème} trimestre 2017 sont essentiellement composées de trois produits à savoir le café dont le montant s'évalue à 34,7 milliards et contribuant à la hauteur de 42,7% l'or non monétaire en 2^{ème} position avec un

montant de 20,4 milliards et contribuant dans des proportions de 20,4% et le thé avec une valeur de 9,6 milliards et contribuant à 11,8%. A ces trois (03) produits, selon le critère mentionné ci-dessus, s'ajoutent la farine de blé dont la valeur se chiffre à 5,3 milliards, autres minerais et cigarettes pour une valeur chacun de 2,9 milliards et dont la part dans les importations est de 3,6% ; et la bière malt pour une valeur de 1,6 milliards et dont les proportions sont de 1,3%. Faisant référence à la même période de 2016, les principaux produits d'exportations au 4^{ème} trimestre ont connu une augmentation, exception faite à la bière qui par contre a connu une diminution comme le montre le tableau suivant :



Tableau 2 : Exportation des principaux produits au 4^{ème} trimestre 2017

Code produit	Nom produit	Valeur T4 17	Valeur T4 16	Variation T4_17/T4_16
0901	Café	34,6	28,5	21,7
7108	Or non monétaire	20,4	11,7	75,4
902	Thé	9,6	5,1	87,4
1101	Farine de blé	5,3	2,6	103,4
2615	Autres minéraux	2,9	2,7	10,7
2402	Cigarettes	2,9	1,4	109,6
2203	Bière malt	1,3	2,0	-36,3

II.2.3. Statistiques des importations

Les importations du Burundi au 4^{ème} trimestre se chiffrent à 342,1 milliards de francs burundais. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui

au Burundi, ce montant se répartit entre eux dans des proportions décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Valeurs des importations au 4^{ème} trimestre 2017 selon les régimes douaniers

Type régime		Poids (T)	Valeur en milliards de FBU	%
4000,4100,4200	Régime de Mise en consommation directe	150 225,5	186 638,5	54,6
5000	Régime d'admission temporaire	43,4	472,0	0,1
5300	zone franche	122,7	229,5	0,1
7000, 7100, 7200 et 7300	Régime de mise en entrepôt ordinaire	10 404,6	14 000,7	4,1
7800	Régime de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	103 937,8	136 432,4	39,9
9000	Régime de déclaration simplifiée	5 596,0	4 297,8	1,3
Total des importations		270330,1	342070,9	100

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World

II.2.4. Principaux produits d'importations du pays

Selon le critère d'avoir atteint au moins 1% de la valeur totale des importations, et selon le système de classification des marchandises (SH) à 4 positions, sur 814 positions tarifaires, 18 produits constituent plus de 62% de la valeur globale des importations au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

Les produits pétroliers se taillent la part du lion de telle sorte que 23,7% des achats à l'extérieur du pays l'ont été pour ce denrée. En seconde position vient les importations des céréales (graines et farines) dans les proportions de 12% où le blé graines, le riz, maïs grains, farine de maïs contribuent dans les proportions respectives de 4,1%, 3,6%, 3% et 1,3%. Le tableau suivant donne plus de détail.

La quasi-totalité des principaux produits au 4^{ème} trimestre se retrouvent également pour la même période de 2016, les produits pétroliers gardant le même rang. Les produits comme le grains de maïs, l'engrais minéraux ou chimique, farine de maïs et l'huile brute de palme qui au 4^{ème} trimestre 2016 n'avaient pas eu la chance de faire partie des principaux produits d'importations du pays le sont pour aujourd'hui.

Le tableau suivant donne plus de détail sur les principaux produits d'importation du pays.



Tableau 4: Principaux produits d'importations du pays en au 3^{ème} trimestre 2017

HS_4	Description	T4 17		T4 2016	
		valeur (Milliards)	Contribution (%)	valeur (Milliards)	Contribution (%)
2710	Produits pétroliers	81,2	23,7	47,6	19,8
1001	grains de blé	14,1	4,1	7,3	3,0
1006	Riz	12,3	3,6	3,2	1,3
3004	Médicaments	12,3	3,6	11,9	5,0
1701	Sucres de canne	12,1	3,6	2,9	1,2
8703	Véhicules pour le transport des personnes	11,2	3,3	6,7	2,8
1005	Graines de maïs	10,3	3,0	2,2	0,9
3105	Engrais minéraux ou chimiques	9,9	2,9	2,1	0,9
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7,7	2,2	5,5	2,3
2523	Ciments hydrauliques	7,0	2,1	7,1	2,9
8704	Véhicules pour le transport des marchandises	5,4	1,6	2,4	1,0
6309	Friperie	5,1	1,5	4,5	1,9
1107	Malt non torréfié	5,0	1,5	4,6	1,9
8517	Postes téléphoniques d'usagers,	4,8	1,4	4,0	1,7
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, forgées	4,8	1,4	2,7	1,1
1102	Farine de maïs	4,5	1,3	0,9	0,4
3002	sang (humain et animal, antisérums...	3,5	1,0	0,7	0,3
1511	Huile de palme brute	3,5	1,0	1,6	0,7
Autres		127,5	37,3	123,0	51,0



CHAPITRE III ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE

Comme à l'accoutumé, dans ce chapitre sont présentés les échanges du Burundi avec le reste du monde sous l'angle géographique pour mettre en évidence les échanges du Burundi avec les cinq continents du monde. En plus de cette vision globale, les principaux pays partenaires commerciaux (clients et fournisseurs) du Burundi

sont présentés ainsi que la valeur des importations et exportations selon certaines organisations régionales et économiques.

Signalons que pour qu'un pays puisse être parmi les principaux partenaires du Burundi, il a été pris en compte un seuil minimum de 1% de la valeur selon le flux considéré.

III.1. Marché d'écoulement du pays

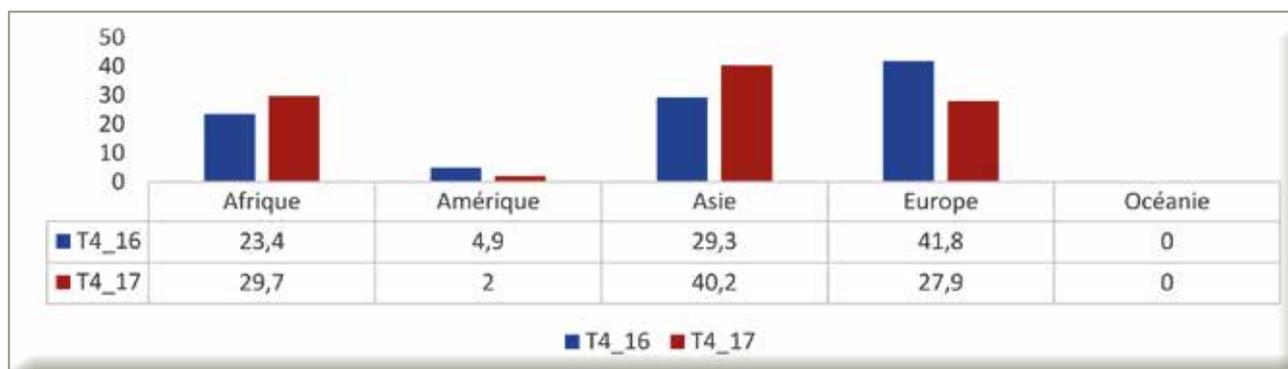
III.1.1. Part des continents dans les exportations du Burundi

Changement de la structure du marché d'exportation du Burundi.

L'Asie occupe une place de choix dans les exportations domestiques du pays à hauteur de 40,2%. La structure des exportations domestiques du pays a changé au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de l'année 2016.

L'Europe qui était le principal partenaire suivi de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie avec respectivement 41,8% ; 29,3% ; 23,4% ; 4,9% ; 0,6% occupe la troisième place en cédant la place à l'Asie et l'Afrique avec respectivement 40,2% ; 29,7% ; 27,9%. Les exportations vers l'Amérique et l'Océanie diminuent au cours du trimestre sous analyse par rapport à celle de 2016.

Graphique 2 : part des continents dans les exportations du pays au 4^{ème} trimestre 2017 (%)



Source: calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda

Les échanges en exportation par continent donne une vue globale et ne permet pas de voir les relations bilatérales entre pays raison pour laquelle le

paragraphe ci-après met en lumière les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

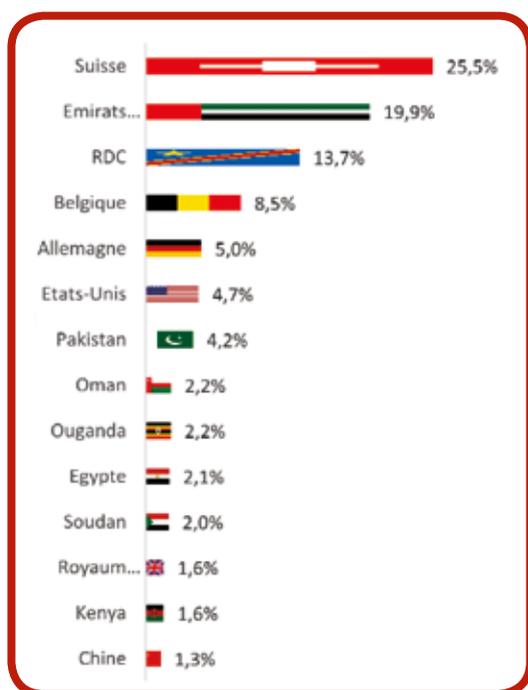


III.1.2. Principaux pays clients du Burundi

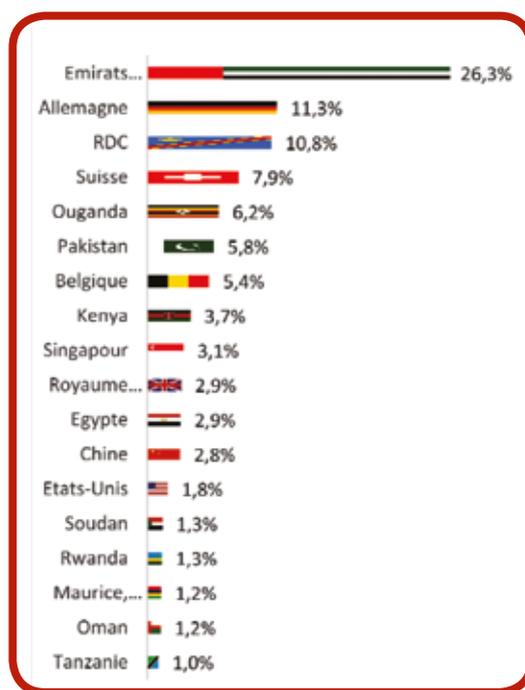
La Suisse perd sa première place au profit des Emirats Arabes Uni qui consomme plus d'1/4 des exportations domestiques, pour occuper la 4^{ème}

place, après l'Allemagne, la RDC comme le montre les graphiques ci-dessous.

Graphique 3 : Principaux clients du Burundi au 4^{ème} trimestre 2016



Graphique 4 : Principaux clients du Burundi au du 4^{ème} trimestre 2017

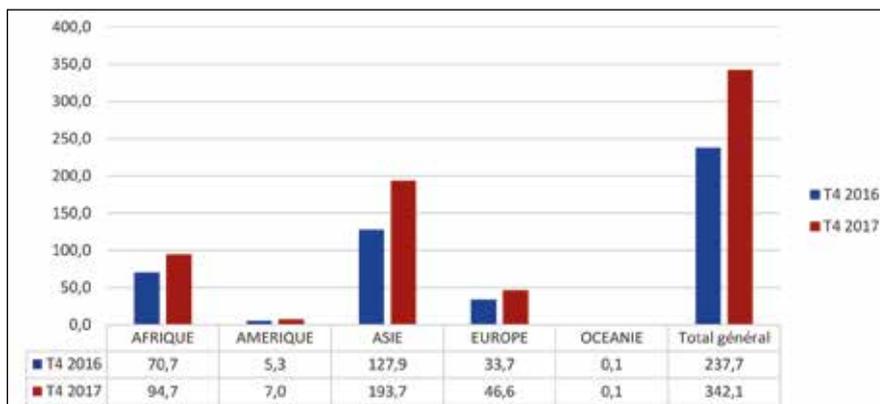


III.2. Marché d'approvisionnement du pays

III.2.1. Part des continents dans les importations du Burundi

L'Asie reste le principal fournisseur des importations du pays à plus de 50% suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. Comparativement à la même période de 2016, la structure des importations n'a pas changé, l'Asie occupe toujours la première place avec plus de 50% de la valeur des biens importés à l'étranger comme le montre le graphique suivant.

Graphique 5 : Importations par continent au cours du 4^{ème} trimestre 2017 (mrds de FBU)



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World



L'analyse du graphique ci-haut montre une augmentation de la valeur des importations en provenance des tous les continents par rapport à la même période de 2016. Cet état de chose cache des

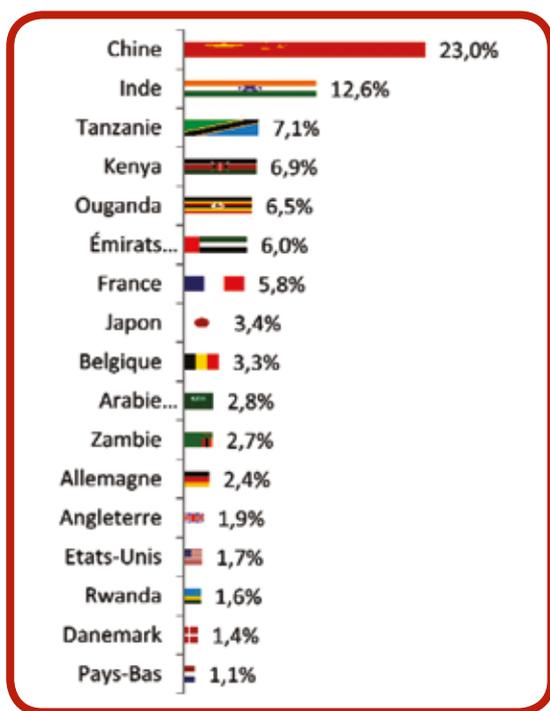
relations bilatérales du Burundi avec le reste du monde raison pour laquelle nous allons mettre en lumière les principaux fournisseurs du Burundi au cours de ce 4^{ème} trimestre 2017.

III.2.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

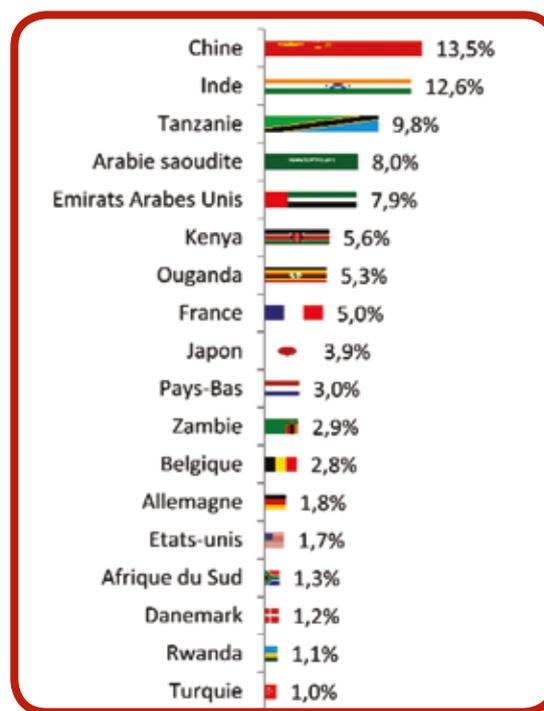
Au cours du trimestre sous analyse, la Chine est le principal fournisseur du pays suivi de l'Inde et de la Tanzanie respectivement à hauteur de 13,5%, de 12,6% et 9,8%. L'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Kenya, l'Ouganda et la France in-

terviennent dans des proportions respectives de 8,0%, 7,9%, 5,6%, 5,3% et 5,0%. Par rapport à même période de 2016, la structure des principaux pays d'importation a légèrement changé.

Graphique 6 : Principaux pays fournisseur du Burundi au 4^{ème} trimestre 2016



Graphique 7 : Principaux pays fournisseur du Burundi 4^{ème} trimestre 2017



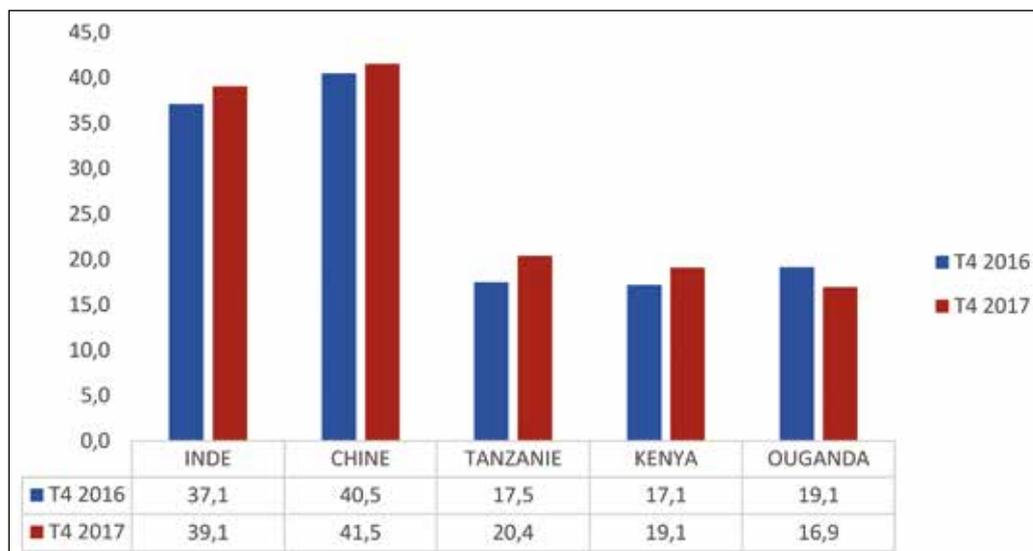
Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World

Les pays comme l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud et la Turquie apparaissent comme de nouveaux principaux partenaires du pays au cours du trimestre sous analyse comme le montre les graphiques suivants. Il ressort des graphiques précédents que les pays comme la Chine, l'Inde, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda constituent les vrais marchés d'approvisionnements du Burundi.

Les importations en provenance de ces vrais marchés d'approvisionnement au cours du quatrième trimestre augmentent en valeur nominale par rapport au même trimestre de 2016, exception faite pour l'Ouganda qui affiche une diminution comme le montre le graphique suivant.



Graphique 8 : Principaux pays d'importations au 4^{ème} trimestre 2017 (mrds FBU)



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World

III.3. Commerce extérieur par zone d'intégration économique

Dans le cadre des coopérations économiques, le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres l'EAC, le COMESA, CEEAC et la Zone Tripartite de Libre Echange (ZTLE) qui regroupe trois blocs économiques à savoir l'EAC, le COMESA et la SADC.

Dans les paragraphes suivant, une analyse des échanges intra-communautaire et bilatérale est faite à certaines organisations comme l'EAC et le COMESA pour mettre en exergue les avantages tirés de l'intégration du pays dans ces communautés régionales.

III.3.1. Echanges avec la Communauté des pays d'Afrique de l'Est (CAE)

Les Résultats présentés dans cette partie concernent les pays membres de l'EAC hors le Soudan du Sud.

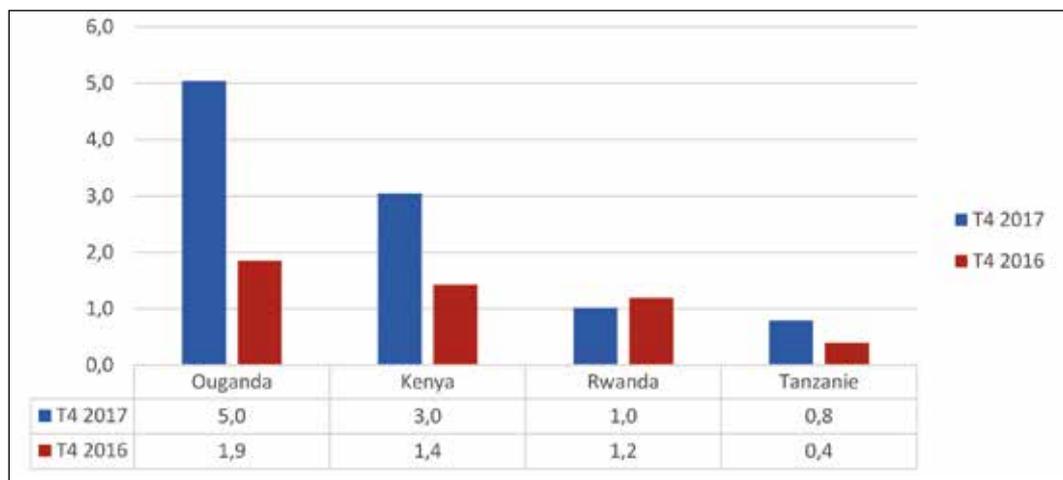
III.3.1.1. Ventes de biens dans la zone EAC

Le Burundi, au cours du 4^{ème} trimestre 2017 a exporté vers les pays membres de l'EAC des marchandises d'une valeur de 9,8 milliards de Francs Burundais représentant 12,1% de la valeur globale des exportations domestiques du pays. Par rapport

à la même période de 2016, les exportations domestiques vers l'EAC augmentent de 103% passant de 4,8 milliards à 9,8 milliards. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des exportations vers l'Ouganda et le Kenya à hauteur de 172% et 114% respectivement comme le montre le graphique suivant.



Graphique 9 : Evolution des exportations vers les pays de l'EAC (mrds de BFU)



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World

III.3.1.2. Achats de biens dans la Zone EAC

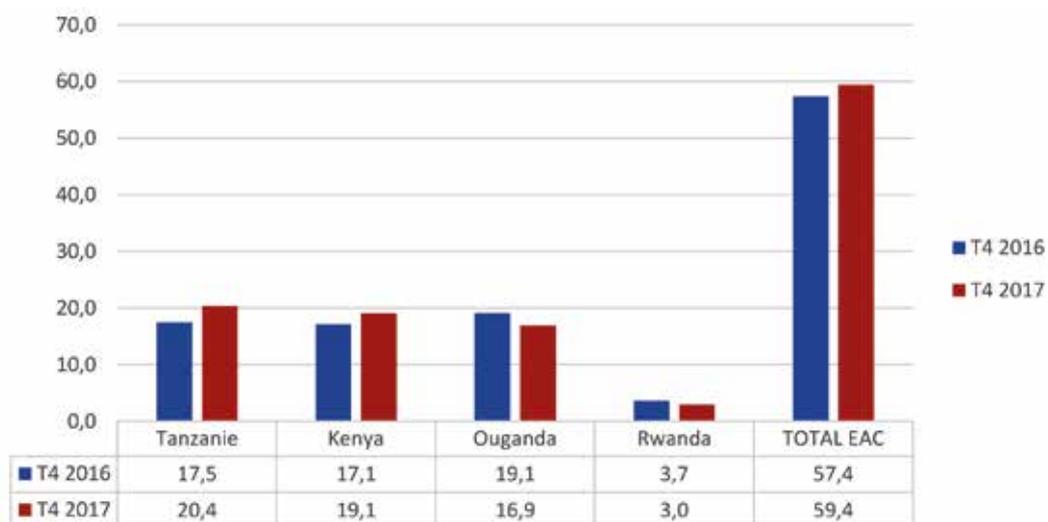
Au cours du 4^{ème} trimestre 2017, le Burundi a importé dans les pays membres de l'EAC, des biens ayant une valeur de 59,4 milliards de Francs Burundais représentant 17,4% du total des importations.

Les importations en provenance de l'EAC, au cours de l'année 2017 passent respectivement de 56,8 milliards à 65,2 milliards et à 79,7 milliards pour les trois trimestres avant de chuter à 59,4 milliards

au cours du quatrième trimestre. Comparativement à la même période de 2016, les importations en provenance de l'EAC augmentent de 3,5%.

Au cours du trimestre sous analyse, une augmentation des importations en provenance de la Tanzanie et du Kenya s'observe tandis que pour le Rwanda et l'Ouganda, la valeur des importations diminue comme le montre le graphique suivant.

Graphique 10 : Importations en provenance des pays de l'EAC (mrds de FBu)



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World



III.3.2. Echanges au sein du Marché commun de l’Afrique orientale et australe

Connu sous son acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), les données qui seront présentées dans cette partie concernent seulement les échanges du Burundi

avec les pays membres de cette communauté exclus les pays membres de l’EAC pour éviter le double compte.

III.3.2.1. Ventes de biens dans la zone COMESA

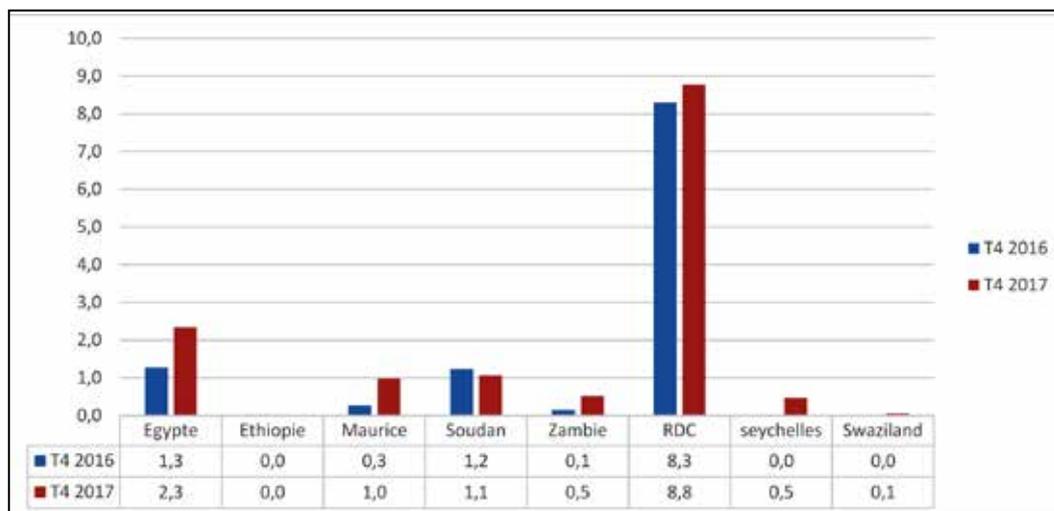
Plus d' 1/5 de nos exportations sont vendus dans le COMESA

Le marché d’écoulement extérieur de la production burundaise est détenu à hauteur de 17,5 % par les pays membres du COMESA au cours du quatrième trimestre 2017 et ces importations s’équivalent à 14,1 milliards contre 11,2 milliards de la même période de 2016. La RDC est le partenaire privilégié au niveau du COMESA avec plus 61% des

exportations vers le COMESA, les autres pays intervenant dans des proportions minimales.

Comparativement à la même période de 2016, on observe une augmentation des exportations vers presque tous les pays, exception faite pour le Soudan. Il est important de souligner l’apparition du Swaziland et les Iles Seychelles comme pays de destination des produits burundais et la disparition de l’Ethiopie comme le montre le graphique suivant.

Graphique 11 : Exportations vers les pays membres du COMESA (mrds de FBU)



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World

III.3.2.2. Achats de biens dans la zone COMESA

Les achats au niveau du COMESA au cours du quatrième trimestre 2017 représentent 7,0% de la valeur globale des importations du pays. La Zambie et l’Egypte sont les principaux pays fournisseurs au niveau du COMESA à plus de 90% des importations en provenance de cette zone économique avec respectivement 64,8% et 30,8%.

Comparativement à la même période de 2016, les importations en provenance des pays membres du COMESA augmentent de 109% passant de 11,5 milliards à 23,9 milliards. Cette augmentation est due principalement à la hausse des importations en provenance de la Zambie et de l’Egypte à plus de 100%.



ANNEXE

%	EXPORTATIONS_T4_17	CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS_T4_17	%
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	1 976,2	0,6
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,8	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	25,3	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	9,6	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	16,7	0,0
0,0	0,3	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	131,0	0,0
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	10,9	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	82,8	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	0,6	0,0
0,0	2,7	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	30,8	0,0
0,0	0,7	035	Poissons séchés, salés, fumés	756,3	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,6	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	25,2	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	14 115,1	4,1
-	-	042	Riz	12 293,6	3,6
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	10 313,9	3,0
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	19,2	0,0
6,3	5 289,4	046	Semoules	859,6	0,3
0,0	16,0	047	Autres semoules et farines de céréales	4 482,4	1,3
0,0	0,1	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	5 956,7	1,7
0,0	3,9	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	397,6	0,1
0,0	0,1	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	301,3	0,1
0,2	209,2	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	41,2	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	29,4	0,0
0,0	4,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	218,3	0,1
0,1	69,5	061	Sucres, mélasses et miel	12 250,6	3,6
0,0	6,9	062	Sucreries	987,4	0,3
41,2	34 824,1	071	Café et succédanés du café	1 306,7	0,4
-	-	072	Cacao	2,4	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	50,1	0,0
11,3	9 568,3	074	Thé et maté	5,8	0,0
-	-	075	Épices	298,4	0,1
0,3	255,6	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	51,8	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	180,8	0,1
0,0	1,7	098	Produits et préparations alimentaires	3 894,0	1,1
0,0	9,3	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	168,6	0,0
1,6	1 370,4	112	Boissons alcooliques	1 246,1	0,4
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	1 912,4	0,6
3,5	2 930,3	122	Tabacs manufacturés	19,6	0,0
0,0	14,9	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	19,2	0,0



-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
-	-	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	446,6	0,1
0,0	11,9	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	2,2	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	-	-
-	-	232	Caoutchouc synthétique	22,1	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,3	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	5,9	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-
-	-	261	Soie	-	-
0,0	1,0	263	Coton	0,6	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	-	-
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	393,2	0,1
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	2,0	0,0
0,0	32,3	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	5 099,4	1,5
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	-	-
-	-	273	Pierres, sables et graviers	53,8	0,0
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	2,4	0,0
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	-	-
0,0	11,6	278	Autre minéraux bruts	2 145,9	0,6
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
0,2	201,3	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	2,6	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
4,3	3 667,5	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	3,2	0,0
0,1	74,1	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	1,3	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
0,0	0,6	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	2,7	0,0
0,0	8,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	875,8	0,3
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	-	-
-	-	322	Briquelettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
0,2	166,9	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	81 182,2	23,7
0,0	0,6	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	489,1	0,1
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	85,0	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	41,7	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	-	-
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-



-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	29,0	0,0
0,0	2,5	421	Graisses et huiles végétales douces	641,3	0,2
0,2	133,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	3 803,6	1,1
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	489,5	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	24,9	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	471,7	0,1
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	90,9	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	931,7	0,3
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	7,2	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	218,6	0,1
0,2	190,3	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 375,1	0,4
0,0	0,5	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	471,3	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	85,8	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	218,7	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	23,9	0,0
-	-	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	1 775,3	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	4 752,4	1,4
0,0	17,4	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	12 373,2	3,6
0,1	117,2	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	3 222,5	0,9
0,0	4,2	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	2 178,0	0,6
0,3	244,3	554	Savons, produits d'entretien et détergers	988,8	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	10 609,1	3,1
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	670,1	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	36,9	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	70,7	0,0
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	371,8	0,1
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	580,5	0,2
0,0	2,8	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	0,1	0,0
-	-	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	821,5	0,2
0,0	0,0	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	469,4	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	0,1	0,0
0,0	0,9	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	1 285,0	0,4
-	-	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	469,4	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	0,3	0,0
0,0	0,1	597	Additifs pour huiles minérales	12,8	0,0
0,0	4,6	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	1 938,0	0,6
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
0,2	130,8	611	Cuirs et peaux préparés	-	-
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	0,5	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	0,7	0,0
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	7,0	0,0
0,0	7,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	2 687,2	0,8
0,0	0,0	629	Ouvrages en caoutchouc	1 473,6	0,4



-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
0,0	0,2	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	257,3	0,1
0,0	2,6	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	368,5	0,1
0,0	3,2	641	Papiers et cartons	1 266,9	0,4
0,0	11,4	642	Papiers et cartons découpés	1 300,5	0,4
0,1	44,6	651	Fils textiles	51,6	0,0
0,0	0,0	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	2 820,4	0,8
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	113,4	0,0
-	-	654	Autres tissus	249,2	0,1
0,0	0,8	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	85,2	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	43,4	0,0
0,0	20,3	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	187,2	0,1
0,0	2,4	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	2 394,9	0,7
0,0	0,5	659	Revêtements de sols, etc.	42,4	0,0
0,0	1,1	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	7 922,1	2,3
0,0	4,2	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	1 522,5	0,4
0,0	2,2	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	557,7	0,2
0,0	7,9	664	Verre	551,1	0,2
1,0	813,0	665	Ouvrages en verre	1 244,5	0,4
0,0	2,0	666	Poterie	95,9	0,0
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
0,0	19,1	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	55,0	0,0
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	2 595,8	0,8
0,0	0,6	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	7 664,9	2,2
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	9,5	0,0
0,6	532,2	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	6 949,0	2,0
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	4,4	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	109,6	0,0
-	-	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	2 393,4	0,7
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
0,0	0,1	682	Cuivre	62,1	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
0,0	3,3	684	Aluminium	277,9	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	0,0	0,0
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	0,5	0,0
0,2	137,3	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	404,5	0,1
0,0	0,1	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	623,7	0,2
0,1	81,5	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	101,9	0,0
-	-	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	693,2	0,2
0,0	29,4	695	Outils à main et outils pour machines	1 013,9	0,3
-	-	696	Coutellerie	89,7	0,0



0,0	0,1	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	283,7	0,1
0,0	4,1	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	1 596,8	0,5
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	4,1	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	0,3	0,0
0,0	0,8	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	132,7	0,0
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	4,9	0,0
0,0	1,9	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 682,8	0,5
0,0	0,0	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	58,9	0,0
0,0	3,5	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	207,7	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	0,0	0,0
0,2	140,9	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	826,5	0,2
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	504,6	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	13,8	0,0
0,0	0,4	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	432,7	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	1 296,2	0,4
0,0	2,1	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	2 200,7	0,6
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	21,7	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	374,0	0,1
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	2,1	0,0
0,1	92,5	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	177,3	0,1
0,0	1,2	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 266,7	0,4
0,0	5,7	742	Pompes pour liquides	593,6	0,2
0,0	3,4	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 015,1	0,3
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	835,7	0,2
0,0	14,9	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	360,3	0,1
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	34,8	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	681,5	0,2
0,0	1,0	748	Arbres de transmission	41,3	0,0
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	5,8	0,0
0,0	2,1	751	Machines et appareils de bureau	415,7	0,1
0,1	76,6	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	1 641,6	0,5
0,0	1,3	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	393,5	0,1
0,0	3,2	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	300,0	0,1
-	-	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	186,7	0,1
0,0	1,0	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	24,5	0,0
0,1	98,5	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	5 267,4	1,5
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 023,0	0,3
0,0	16,1	772	Appareils pour circuits électriques	958,6	0,3
0,0	0,1	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	437,5	0,1
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	88,8	0,0
0,0	1,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	971,3	0,3
0,0	0,9	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	1 195,4	0,3
0,1	43,2	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	4 049,2	1,2
0,3	240,8	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	11 158,2	3,3



-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	5 364,0	1,6
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	364,2	0,1
0,0	0,2	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	1 468,7	0,4
0,0	32,5	785	Motocycles et cycles	2 668,8	0,8
-	-	786	Remorques et semi-remorques	862,1	0,3
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	0,4	0,0
0,2	142,5	792	Aéronefs et matériels connexes	145,3	0,0
0,0	7,1	793	Navires, bateaux et engins flottants	-	-
-	-	811	Constructions préfabriquées	420,3	0,1
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	404,9	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	794,5	0,2
0,1	52,3	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 444,1	0,7
0,1	94,2	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	308,1	0,1
0,0	7,5	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	1 975,9	0,6
0,0	0,8	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	28,5	0,0
0,0	0,3	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	32,8	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	23,0	0,0
0,0	3,1	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	2 169,2	0,6
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	162,0	0,0
0,0	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	733,4	0,2
0,0	0,4	851	Chaussures	2 475,2	0,7
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	6,2	0,0
1,6	1 334,3	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	1 821,1	0,5
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	131,0	0,0
0,0	7,6	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	587,2	0,2
0,0	1,0	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	143,1	0,0
0,0	0,1	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	51,8	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
0,0	0,0	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	52,7	0,0
-	-	885	Horlogerie	39,5	0,0
-	-	891	Armes et munitions	2,1	0,0
0,0	25,2	892	Imprimés	2 294,2	0,7
0,3	285,2	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	4 400,0	1,3
0,0	0,2	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	154,7	0,0
0,0	0,4	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	842,0	0,2
0,0	1,2	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	5,9	0,0
0,0	0,1	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	8,4	0,0
-	-	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	447,6	0,1
0,0	8,6	899	Autres articles manufacturés divers	321,4	0,1
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
24,2	20 435,3	971	Or, à usage non monétaire	-	-
100,0	84 526,0	TOTAL		342 070,9	100,0

